

**COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »****29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****RÉUNION DU 13 DECEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 13 décembre, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, à la salle du LIDO à Lezoux, après convocations légales en date du 08 décembre 2022, sous la présidence de Monsieur Florent MONEYRON.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Josiane HUGUET	Mme Eliane GRANET
Mme Danielle GRANOUILLET	M. Thierry TISSERAND
M. Jean-Baptiste GIRARD	Mme Isabelle GROUIEC
Mme Sylvie EXBRAYAT	Mme Patricia LACHAMP
M. Gilles BERGAMI	M. Florent MONEYRON
Mme Julie MONTBRIZON	Mme Nicole BOUCHERAT
M. Daniel PEYNON	M. Jean-Louis DERBIAS
M. Annick FORESTIER	Mme Michelle CIERGE
Mme Déolinda DE FREITAS	M. Bernard FRASIAK
M. Alain COSSON	M. Yannick DUPOUÉ
Mme Marie-France MARMY	M. Lucas ANTOINE
M. Christian BOURNAT	Mme Laurence GONINET
Mme Catherine MORAND	
M. Guillaume FRICKER	
Mme Sylvie ROCHE	
M. Romain FERRIER	
M. Gilles MARQUET	

Suppléant présent : Mme Nathalie DE LA FUENTE

Absent : Mme Anne-Marie OLIVON

Etaient représentés (procuration) :

Mme Agnès TARTRY-LAVEST (à Mme Sylvie EXBRAYAT)  
Mme Séverine VIAL (à M. Bernard FRASIAK)  
M. Cédric DAUDUIT (à M. Christian BOURNAT)  
Mme Elisabeth BRUSSAT (à M. Florent MONEYRON)  
M. René BROUSSE (à Mme Michelle CIERGE)

**VOTE : En exercice : 35      Présents : 29 / Représentés : 5      Votants : 34**

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. M. Jean-Louis DERBIAS, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**OBJET : Finances – budget principal –décision modificative n°2022/02**

**FINANCES – BUDGET PRINCIPAL –  
DECISION MODIFICATIVE N°2022/02**

\*\*\*\*\*

Madame la Présidente expose à l'Assemblée qu'il y a lieu de procéder à certains ajustements budgétaires au budget principal.

Suite à la réunion du bureau, il est proposé un ajustement budgétaire au budget principal au niveau du chapitre 014 : atténuation de produits en dépenses de fonctionnement. En effet, les attributions de compensation versées aux communes sont supérieures au prévisionnel, suite au transfert de la compétence enfance-jeunesse.

En recettes de fonctionnement, le FPIC reversé à la collectivité équilibre cette hausse.

Par conséquent, il convient de modifier la décision modificative comme suit :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b> FONCTIONNEMENT</b>				
D-739211-01 : Attributions de compensation	0.00 €	110 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 014 : Atténuations de produits</b>	<b>0.00 €</b>	<b>110 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
R-73223-01 : Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales	0.00 €	0.00 €	0.00 €	110 000.00 €
<b>TOTAL R 73 : Impôts et taxes</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>110 000.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>110 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>110 000.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>110 000.00 €</b>		<b>110 000.00 €</b>

(1) y compris les restes à réaliser

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **APPROUVE à l'unanimité.**

Pour extrait certifié conforme,  
Fait et publié à Lezoux, le 19 décembre 2022  
Signé par Élisabeth BRUSSAT, Présidente